

Pacte en faveur de l'économie de proximité et de l'artisanat

L'Artisanat en Pays de la Loire représente un atout majeur du développement économique et de l'emploi. Fort de plus de 134.000 salariés, 63.000 entreprises et 12.000 apprentis, ce secteur est également un formidable vecteur d'insertion des jeunes et des adultes, à travers la qualité des formations qui leur sont dispensées par l'apprentissage mais également par les formations professionnelles continues.

Les artisans sont des acteurs incontournables de l'économie de proximité et de l'économie durable, indissociables de l'avenir des territoires, indispensables à leur attractivité et à leur développement, pourvoyeurs d'emplois non délocalisables et de lien social. Porteurs au quotidien des valeurs d'humanité et d'excellence, ils méritent une place au sein de l'action des collectivités locales.

Les difficultés qu'ils rencontrent dans les Pays de la Loire, liées notamment au coût du foncier, à leurs recherches d'infrastructures adaptées à leur activité, au recrutement de collaborateurs qualifiés et à la reprise d'entreprise (30% des chefs d'entreprises artisanales ont plus de 50 ans) sont au cœur des préoccupations de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).

La CMA et la commune de **Sainte Luce sur Loire** décident de s'engager conjointement dans une politique affirmée de valorisation de l'Artisanat.

Les priorités sont les suivantes :

- 1- La commune de **Sainte Luce sur Loire** reconnaît le caractère indispensable de l'économie de proximité à laquelle contribue les artisans par leur rôle central dans l'animation de la vie économique et sociale locale. A ce titre, elle s'engage à faciliter la promotion auprès du consommateur des savoir-faire artisanaux, notamment au travers du label « ici ON AIME L'ARTISANAT », dont elle relaiera les campagnes de communication, en fonction des moyens et des supports dont elle dispose
- 2- La commune de **Sainte Luce sur Loire** s'engage à maintenir et à renforcer l'activité artisanale sur son territoire en facilitant :
 - a. L'accès au foncier et aux locaux de production selon les orientations d'aménagement du PLUm et avec l'appui de Nantes Métropole.
 - b. L'implantation d'activité économique de proximité à l'échelle des quartiers et des villages
 - c. Le développement des activités artisanales notamment à l'occasion d'aménagements urbains
- 3- La commune de **Sainte Luce sur Loire** en partenariat avec les acteurs de développement économique (le Réseau des Sup'Porteurs...) s'engage à favoriser le renouvellement des entreprises artisanales en encourageant la reprise d'entreprises pour maintenir l'activité économique de proximité. La commune et la CMA mettront en œuvre un dispositif de veille auprès des entreprises existantes pour anticiper et faciliter la transmission/reprise d'entreprise et le maintien de l'emploi
- 4- La commune de **Sainte Luce sur Loire** s'engage à soutenir la politique volontariste de la CMA, laquelle repose sur son expertise du secteur artisanal et sur sa présence sur le territoire qu'elle réalise quotidiennement auprès des entreprises. A l'écoute de leurs besoins particuliers, elle développe des approches spécifiques et des accompagnements individualisés qui composent une offre globale de services adaptée et pertinente pour les accompagner à chaque étape de leur vie, de leur implantation et de leur développement,

- 5- La CMA se positionne comme un partenaire privilégié pour aider la commune à allier le développement économique des entreprises artisanales aux spécificités de votre territoire

La CMA s'engage à :

- 1- Renforcer sa proximité et sa présence sur le territoire,
- 2- Accompagner la commune dans la définition et la mise en œuvre de son projet en matière d'économie de proximité
- 3- Initier, coordonner et animer, au bénéfice des acteurs économiques, des actions collectives (atelier, conférence, débat...) pour répondre aux enjeux propres au territoire (E.I.T., numérique, énergie, gestion des déchets, expérimentation territoire Zéro Chômeurs Longue Durée...) en relation avec le service économique de la Ville de Sainte Luce sur Loire
- 4- Assurer un rôle de conseil, voire de médiation, entre la commune et les entreprises artisanales, sur des projets ou des problématiques locales
- 5- Participer avec la commune et les acteurs locaux aux réflexions portant sur les projets et dispositifs d'aménagement du territoire
- 6- Relayer vos actions en faveur de l'artisanat sur ses supports, tels que son site Internet, ses réseaux sociaux et son magazine

En double exemplaire, à Sainte Luce sur Loire, le 4 mars 2021

Le Maire de la commune
de Sainte Luce sur Loire
Loire Atlantique



Le Président de la CMA



PAYS DE LA LOIRE
LOIRE-ATLANTIQUE